



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING  
DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024.**

— : : —

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre, à 19 heures 00 minute, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19.

**Nombre de Conseillers présents :** 13.

**Nombre de Conseillers votants :** 19.

**Date de la convocation :** 24 mai 2024.

**Étaient présents :** GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LENNE Thomas, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, BLANC-GARIN Magali, LOISEL Maxime, CARPENTIER Christophe, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

BERNARD Laurent donne procuration à SOARÈS Daniel, MARIANI Isabelle donne procuration à BLANC-GARIN Magali, GUILLAUME Johann donne procuration à CARPENTIER Christophe, D'HALLUIN Florence donne procuration à HEPNER Delphine, GUINET Stéphanie donne procuration à LAUDE Jean-Jacques, SENT Virginie donne procuration à VINCENT Barbara.

**Secrétaire de séance :** SOARÈS Daniel.

<p><b>Délibération 2024 – 18 :</b> <b>Décision modificative du budget communal 2024.</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------

Par délibération n°2023-22 du 12 avril 2023, le conseil municipal a validé l'acquisition de la parcelle de terrain non bâti, cadastrée E93, située lieudit « la briqueterie » sise rue de la Fontaine pour 1 euro symbolique.

L'acte notarié a été signé le 15 novembre 2023, et transmis à la commune en juillet 2024.

Il y a lieu d'inscrire ce patrimoine dans l'inventaire comptable de la commune. Pour ce faire, des écritures doivent être passées aux chapitres d'ordre 041 des dépenses et recettes d'investissement. Le terrain est estimé à 600 €, et les frais d'actes s'élèvent à 160,12 € (dont 1€ de vente). Les virements de crédits doivent se faire sur la différence, soit 439,88 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-11, et D.2342-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 adopté le 11 avril 2024,

Considérant qu'il convient de procéder aux virements de crédits afin d'inscrire la parcelle E93 dans l'inventaire comptable de la commune, **le conseil municipal ADOPTE** à 18 voix pour et 1 abstention **la décision modificative sur le budget 2024 comme suit :**

Chapitre	Article	Crédits votés	Crédits utilisés	Montant du virement
	SECTION DÉPENSES			
041	2111	0,00 €	0,00 €	+ 439,88 €
21	2111	10 000,00 €	0,00 €	- 439,88 €
	SECTION RECETTES			
041	1328	0,00 €	0,00 €	+ 439,88 €
10	10222	31 000,00 €	0,00 €	- 439,88 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude GUINET.

Daniel SOARÈS.

*Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication sur le site de la commune [www.marcoing.fr](http://www.marcoing.fr) en date du 18 octobre 2024.*